

10 déc 2015 -16:06

Appartient à [Conseil des ministres du 11 décembre 2015](#)

Accord de siège entre la Belgique et l'Office international des épizooties

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil de sministres a approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de siège entre la Belgique et l'Office international des épizooties (OIE).

L'OIE, créé en 1924, compte actuellement 178 pays membres. Les missions de l'OIE sont les suivantes :

- garantir la transparence de la situation des maladies animales dans le monde
- apporter son expertise et stimuler la solidarité internationale pour contrôler les maladies animales
- garantir la sécurité du commerce mondial en élaborant des normes sanitaires pour les échanges internationaux des animaux et de leurs produits
- soutenir les services vétérinaires nationaux
- garantir l'analyse et la distribution de l'information scientifique vétérinaire

La raison principale de l'ouverture d'un bureau de représentation à Bruxelles découle des relations que l'organisation veut entretenir avec l'Union européenne.

L'accord de siège entre la Belgique et l'OIE, signé à Bruxelles le 14 mars 2013, vise à préciser certains aspects relatifs aux privilèges et immunités accordés par la Belgique au Bureau de l'OIE afin d'assurer le bon fonctionnement de celui-ci.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>